



Le produit injectable à action prolongée de MedinCell contre le paludisme est prêt à entrer en phase de développement réglementaire

MedinCell et les membres du consortium, IRD, IRSS et CIRDES, ont conçu et testé avec succès puis confirmé avec Unitaid la sélection de la formulation candidate. Les activités précliniques réglementaires débutent avec pour objectif un premier essai clinique en 2023.

Euronext : MEDCL • Montpellier - France • 14 juin 2021 • 18h30 (CEST)

MedinCell et les membres du consortium ont réalisé une preuve de concept *in vivo* sur des bovins qui a montré l'efficacité anti-moustique sur 3 mois d'une formulation injectable à action prolongée d'ivermectine basée sur BEPO[®], la technologie propriétaire de MedinCell.

Le produit expérimental mdc-STM vise à réduire la transmission du paludisme, en tuant les moustiques porteurs du paludisme lorsqu'ils piquent les personnes traitées.

Le paludisme reste l'une des principales menaces sanitaires dans le monde, avec plus de 200 millions de personnes infectées chaque année.

En mars 2020, l'agence de santé internationale Unitaid a accordé à MedinCell une subvention de 6,4 millions de dollars sur trois ans pour financer la formulation et les activités précliniques du programme.

mdc-STM bénéficie de synergies avec les autres programmes de MedinCell basés sur l'ivermectine, qui utilisent tous des formulations et des doses différentes adaptées à leurs indications spécifiques.

MedinCell collabore depuis plus de 10 ans avec l'IRD, l'IRSS et le CIRDES pour mener des études *in vivo* au Burkina Faso sur la lutte contre la transmission résiduelle du paludisme. Ces partenaires fournissent une expertise scientifique théorique et pratique sur le paludisme et les vecteurs, ainsi que l'infrastructure de terrain essentielle pour soutenir la démonstration d'une formulation d'ivermectine injectable active pendant 3 mois contre les vecteurs du paludisme. Administré une fois aux populations exposées en début de saison des pluies, qui est la période où le risque de transmission est le plus élevé, le produit expérimental pourrait avoir un impact significatif sur l'incidence et la prévalence du paludisme en Afrique, où il sévit le plus.

Le paludisme reste pandémique dans 91 pays représentant 50% de la population mondiale. Selon les estimations de l'OMS, 228 millions de personnes ont été infectées dans le monde en 2018, dont 93% en Afrique, entraînant 405 000 décès. Les enfants de moins de 5 ans sont les plus vulnérables, représentant 67% des décès dus au paludisme.

L'ivermectine est utilisée depuis longtemps comme un médicament sûr et efficace pour traiter plusieurs maladies parasitaires, comme la cécité des rivières. Sa sécurité en dosage continu sur un mois a été démontrée par un récent essai clinique randomisé contre placebo sponsorisé par MedinCell, dans lequel l'ivermectine était administrée quotidiennement par voie orale, afin de simuler la libération continue de la substance active par une injection à action prolongée. Cette étude et la revue d'experts récemment menée par le Pr. Jacques Descotes sur le profil de sécurité de l'ivermectine soutiennent la progression des programmes MedinCell utilisant l'ivermectine.

Unitaid vise à élargir l'accès aux médicaments et aux diagnostics indispensables. Unitaid s'est engagé à accélérer l'impact des technologies à longue durée d'action dans les pays à revenu faible et intermédiaire en soutenant le développement de produits innovants qui pourraient redéfinir la prévention et le traitement des maladies infectieuses comme le VIH, la tuberculose, le paludisme et l'hépatite C. MedinCell a été la première entreprise privée à recevoir une subvention d'Unitaid pour le développement et la commercialisation de médicaments à action prolongée.

En soutenant MedinCell et le consortium, Unitaid investit dans la recherche de solutions supplémentaires pour prévenir la propagation du paludisme et les rendre plus accessibles. Selon l'accord, la Medicines Patent Pool (MPP) - le bras opérationnel de Unitaid en charge des accords de licence pour l'exploitation des brevets de médicaments dans les pays à revenu faible et intermédiaire - recevra une licence non exclusive et libre de droits pour assurer la distribution du produit final via le secteur public dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

MedinCell conservera les bénéfices potentiels des droits de commercialisation du produit dans le monde et pour toutes les autres indications potentielles où cette formulation pourrait avoir un impact.

A propos de MedinCell

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Basée à Montpellier, MedinCell compte actuellement plus de 140 collaborateurs de plus de 25 nationalités différentes.

www.medincell.com

Contacts

MedinCell

David Heuze
Communication leader
david.heuze@medincell.com
+33 (0)6 83 25 21 86

NewCap

Louis-Victor Delouvrier
Relations investisseurs
medincell@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations médias
medincell@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.